



Collectif EcoCitoyen du Brivadois

Collectif EcoCitoyen du Brivadois
Penser global pour agir local
www.cecb-asso.fr
cec.brivadois@laposte.net

Brioude, le 24 Aout 2018

Mr le maire de Brioude et Président de la Communauté de communes du Brivadois.

Mesdames messieurs les conseillers municipaux de Brioude.

Mesdames messieurs les élus de la Communauté de communes du Brivadois.

Objet : 5^{ème} manche du *Championnat de France d'enduro 2018*, les 15 et 16 septembre 2018 à Brioude.

Monsieur le maire de Brioude,
Mesdames et messieurs,

A l'occasion de la 5^{ème} manche du *Championnat de France d'enduro 2018* qui aura lieu les 15 et 16 septembre 2018 à Brioude, le CECB (Comité Eco-Citoyen du Brivadois) tient à vous faire part de sa préoccupation concernant les dommages que cette compétition va entraîner pour l'environnement et la biodiversité locale et il entend rappeler sa vigilance quant à l'application de la loi réglementant ce type de manifestation.

Notre association sera d'autant plus vigilante que cette compétition va se dérouler dans un contexte local particulier où la Loi du 3 janvier 1991¹ relative à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels qui limite la circulation des motos, quads et 4x4 aux voies de circulation ordinaire à l'exclusion des chemins, sentiers de randonnée et qui interdit le « hors piste », est quotidiennement violée.

¹ Loi du 3 janvier 1991 codifiée dans les *Articles L. 362-1 à L.362-8 et R. 362-1 à R. 362-5 du Code de l'environnement, Article R. 331-3 du Code Forestier, Articles L. 2213-2, 4, 23 et L. 2115-1 et 3 du Code général des collectivités territoriales, Circulaire du 6 septembre 2005 relative à la circulation des quads et autres véhicules à moteur dans les espaces naturels.*

La Loi du 3 janvier 1991 a été adoptée pour protéger la biodiversité car les engins à moteur circulant dans les espaces naturels segmentent les biotopes, nuisent à la faune vivant au ras du sol et perturbent la reproduction des espèces, en particulier des oiseaux. Vingt six années plus tard, le 20 mars 2018, le Muséum national d'Histoire naturelle et le CNRS de Chizé ont publié un état des lieux alarmant de la biodiversité en France, parlant « d'effondrement » : nous connaissons la situation préoccupante des insectes pollinisateurs mais le rapport ajoute qu'une espèce d'oiseaux sur trois est aujourd'hui menacée d'extinction dans notre pays ainsi qu'une espèce d'amphibiens et de reptiles sur cinq. Ce constat a amené le gouvernement à lancer récemment un vaste plan pour tenter de sauver ce qui peut encore être sauvé.

Nous ne pouvons rester les bras croisés devant un tel constat : chacun, amateurs d'enduro, responsables de clubs, loueurs de véhicules tout terrain... doit y mettre du sien. Quant aux élus, ils peuvent aussi prendre leurs responsabilités et faire appliquer la loi de 1991 afin de protéger la biodiversité, un bien commun inestimable et indispensable à la survie de l'humanité.

Notre association veillera à ce que le dossier que sont tenus de fournir les organisateurs de cette compétition (conformément aux dispositions de l'article R 331-24-1 du code du sport réglementant les compétitions de sports motorisés se déroulant sur les voies non ouvertes à la circulation, rappelées par le Conseil d'État dans sa décision rendue le 21 février 2018 en faveur de la Fédération Allier Nature) donne toute les garanties concernant :

- L'évaluation de l'impact environnemental de la manifestation en termes de bruit, de rejet de CO2 et de dommages à la biodiversité,
- L'exposé des mesures préventives et correctives prises par l'organisateur pour limiter au maximum ces nuisances.

Concernant l'évaluation de l'impact environnemental de la manifestation, nous serons attentifs à ce qu'elle prenne en compte l'afflux des centaines de motards que va drainer la compétition et les milliers de trajets qui en découleront sur notre territoire.

Pour ce qui est du bruit et des émissions de CO2, nous attendons de lire ce que les organisateurs proposent comme mesures préventives et correctives.

Quant aux dommages causés à la biodiversité, outre la stricte remise en état des espaces traversés par le circuit du *Championnat*,

nous demandons à ce que les organisateurs distribuent aux participants et au public un document qui les sensibilise à la nécessité de protéger la biodiversité, de respecter la loi du 3 janvier 1991, et qui leur recommande explicitement de ne pas circuler sur les chemins, sur les sentiers de randonnée, et de s'abstenir de faire du « hors piste » durant leur séjour dans le Brivadois.

Nous demanderons par ailleurs aux services de l'État qu'ils veillent au respect de la loi durant cette période d'affluence de véhicules tout terrain.

Enfin, compte tenu des nuisances et dommages incontestables qu'engendrera cette compétition, notamment par l'afflux de véhicules ultra-polluants qu'elle drainera, nous appelons les élus à refuser de la subventionner et à refuser désormais toute subvention publique aux activités de loisirs nuisant à l'environnement et à la biodiversité.

En espérant que ce *Championnat de France d'enduro* sera l'occasion d'une prise de conscience collective nous vous adressons, monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Pour le CA du Comité Eco-Citoyen du Brivadois,

François Hanne,
Président.

Pierre Pommarel
Membre du CA